



Conseil Général de Ropraz  
P a. Gabriel Liechti  
Rte d'Ussières 6  
1088 Ropraz  
Tél. 079 398 03 62

Ropraz, le 9 mai 2023

## ROPRAZ Séance du Conseil Général du 3 mai 2023

Il est 20h00, le Président M. Gabriel Liechti ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la municipalité
7. Préavis 01/2023 – Plan d'affectation communal PACom
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **2. Appel**

18 personnes présentes, 11 excusées, 1 absente.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022**

M. Gabriel Roch : Il manque une information concernant les horaires d'éclairage entre 4h et 6h dans le dernier procès-verbal. Mme Tietje-Girault : L'éclairage est de 50% à ces heures.

Cette précision sera ajoutée au procès-verbal du 5 décembre 2022.

Une fois la lumière faite sur ce point, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4. Assermentation(s) éventuelle(s)**

M. Sébastien Jaunin est assermenté.

## 5. Communications du Président du bureau

Le Président **M. Gabriel Liechti** souhaite la bienvenue à monsieur Vondermühl, urbaniste pour le bureau Plarel SA, qui se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant le PACom.

Il en profite aussi pour annoncer la **date du prochain conseil : le 12 juin 2023**.

## 6. Communications de la Municipalité

### M. Martin Rod :

**Grande salle :** Concernant le gaz, la dernière facture se monte à plus de CHF 7000.00 pour les mois de janvier à mars 2023 malgré la diminution de la température intérieure à l'automne dernier et malgré un hiver particulièrement clément.

**Abattoir :** Le boucher actuel a décidé de s'associer avec ses collègues et de créer une Sàrl car M. Millioud désire se retirer dans quelques années de la direction de la boucherie. Un nouveau bail a été signé à cet effet en date du 1 janvier 2023.

**Hangar communal :** La porte sectionnelle du garage est cassée par l'usure. Nous l'avons faite réparer cet hiver pour assurer le départ du tracteur pour le déneigement. Malheureusement, la réparation n'a pas tenu longtemps. Nous avons demandé des devis pour la remplacer. Concernant l'électricité, j'ai commis une erreur lors de la première facturation de l'électricité en 2018, et l'ai répétée chaque année jusqu'à ce que la commission des finances mette le doigt dessus. Avant le conseil du 5.12.2022, nous nous étions rendus sur place avec l'électricien. Tout paraissait normal et nous étions arrivés à la conclusion que les chauffages électriques devaient beaucoup consommer. Néanmoins, la consommation restait toujours inexplicablement énorme. Après le conseil fin décembre, je suis repassé discuter avec le boucher qui changeait de raison sociale et c'est à ce moment-là que j'ai compris mon erreur. Lorsque que nous avons entrepris les travaux de rénovation de l'abattoir en 2018, nous avons décidé de louer le local à un boucher. Pour pouvoir facturer les frais d'électricité, nous avons posé un sous-compteur, mais celui-ci enregistrait la part consommée par la commune et non celle du boucher. Nous avons donc repris les chiffres de 2018 à 2021. La part consommée par le boucher étant plus grande que celle de la commune, nous avons décidé de facturer rétroactivement 50% du solde du montant dû par le boucher [CHF 5'128.-] sur ces 4 années et de facturer entièrement 2022.

**Colonie :** Nous avons choisi de démolir le bâtiment ; une décision prise à contrecœur, mais nous avons conclu qu'elle était nécessaire. Le nouveau bâtiment gardera les mêmes proportions.

Les raisons :

- Des coûts de rénovation plus élevés d'environ CHF 500'000.- d'après les projections.
- L'avantage de pouvoir déplacer le bâtiment sur la parcelle et de pouvoir ainsi créer des places de parc proches des logements, ce qui permettra de pouvoir garder libre la parcelle en face de la colonie.
- De pouvoir mieux optimiser l'espace dans le nouveau bâtiment là où il y aurait eu des contraintes dans l'ancien.
- D'éviter les surprises d'une rénovation sur des murs anciens.

Au prochain conseil du mois de juin, nous pourrons vous présenter le projet sur plan et projection 3D. Nous ne pouvons dans tous les cas pas commencer les travaux cette année, car notre plafond d'endettement ne permet pas à la commune de dépasser plus de 6 millions d'emprunts.

Le montant établi par notre architecte pour la construction de ce bâtiment est de CHF 3'405'00.00.

Les fonds propres disponibles se montent à CHF 700'000.00.

Il nous reste donc CHF 2'705'000.00 à emprunter.

Les emprunts actuels se montent à CHF 3'472'725.00.

CHF 2'705'000.00 à emprunter + CHF 3'472'725.00 d'emprunts actuellement = CHF 6'177'425.00, ce qui fait que l'on dépasse le plafond d'endettement.

Étant donné que le remboursement des emprunts s'élève à environ 240'000.00 francs par année, cet abaissement nous permettra de repasser sous la barre des 6 millions en 2024 en prenant en compte l'investissement dans cette construction.

**Collège :** On constate à nouveau des incivilités. La municipalité se demande s'il faut mettre des caméras ou verrouiller les portes. On constate notamment le vol régulier de papier toilette (jusqu'à deux fois par semaine).

M. Gabriel Roch : La colonie n'est-elle pas protégée ? M. Martin Rod : En partie, mais il est quand-même possible d'effectuer des travaux. M. Gabriel Roch : C'est bien dommage de la détruire. M. Martin Rod : En effet, mais avec les projections dont nous disposons et pour des raisons pratiques, on voit que c'est la meilleure solution, même si nous aurions préféré pouvoir simplement rénover le bâtiment.

M. Olivier Lengwiler : Le plafond d'endettement n'est pas assez haut, pourrait-on l'augmenter pour pouvoir commencer rapidement les travaux ? Vaut-il la peine d'attendre une année pour débiter la construction ? M. Martin Rod : L'architecte conseille d'attendre, puisque les travaux ne pourront pas commencer tout de suite. De plus, augmenter le plafond est compliqué et peut prendre du temps.

M. Gabriel Liechti : J'ai oublié de préciser que Daniel Henry ne peut pas être présent ce soir pour des questions de santé. Il s'excuse et c'est Jérôme Porchet qui répondra aux questions le concernant.

### M. Stéphane Porchet :

**Service des eaux :** Débit des sources mesuré le 24 avril 2023 : 421 l/min, exploité : 235 l/min. À la suite des fortes précipitations, nos sources ont eu de la turbidité (l'eau se trouble et devient opaque, ce qui bloque les pompages). Nous avons dû sortir les eaux de la Censaire et du Moulin des Vaux pour les verser au ruisseau.

Nous avons effectué la première campagne d'analyses le 24 avril 2023. Résultats : aucune anomalie dans le réseau, mais les sources de la Censaire et du Moulin des Vaux présentent un taux supérieur à la norme avant le traitement par UV. Une alerte aux *escherichia coli* a eu lieu au Moulin des Vaux, mais après des analyses complémentaires, il s'avère qu'elle devait être due à une mauvaise manipulation des échantillons.

Nous avons effectué le nettoyage des cuves du réservoir en Barillier et du Moulin des Vaux. Au mois d'avril 2023, les cuves sont en ordre.

**Chantier des Granges-Clos Burnat :** Reprise des travaux au mois de mars 2023. Nous rencontrons toujours des problèmes avec les venues d'eaux souterraines. Nous avons dû poser un drainage supplémentaire pour ne pas rencontrer de problème sur le long terme.

La pose du collecteur EU depuis la chambre de pompage jusqu'au dernier point d'entrée est terminée. Il nous reste à mettre en service le pompage EU et la conduite d'eau jusqu'à la chambre EU gravitaire. Ensuite, nous pourrions mettre en service la chambre de pompage et commencer les raccordements. Nous avons rendez-vous avec un ingénieur pour organiser les raccordements futurs de la conduite d'eau potable et ainsi avertir la population des arrêts d'eau. Normalement, le début et la fin de la première étape se feront fin juin 2023. La deuxième étape devrait commencer début juillet 2023.

### Mme Jördis Tietje-Girault :

**Routes :** L'entretien annuel se déroule ces jours avec des travaux sur plusieurs routes de la commune, notamment la route du Moulin du Creux, la Moille-du-Perey, le Chemin Creux, la route de Bourg-Dessous, la route de Vers-chez-les-Rod, la route du Moulin et l'arrêt de bus à Ussières. La nature de ces travaux de réparations nécessite l'engagement d'une entreprise, mais notre employé communal s'occupe également de reboucher certains trous dans la chaussée.

Les mesures de sécurité (potelets et lignes jaunes) ont été installées à la route de Bourg-Dessous. Un potelet est mal positionné, mais il sera remis en place par l'entreprise responsable des travaux. La municipalité répond ainsi aux craintes de manque de sécurité exprimées par la commission de parents avant la réfection de la surface.

**PECC (Plan Énergie et Climat Communal) :** Les résultats du sondage, effectué en novembre 2022, sont à disposition sur le site de Ropraz. Mme Tietje-Girault s'étonne du nombre d'habitants (62% des répondants) n'ayant jamais pris le bus pour se rendre à Lausanne.

À l'aide de notre mandataire, Madame Annick Gilliéron, la commune a préparé un rapport pour validation par le canton qui contient les actions choisies par la municipalité et les objectifs de la commune. Après approbation par le canton, ces informations seront communiquées au prochain conseil.

**Pénurie d'énergie :** La pénurie d'énergie n'a heureusement pas eu lieu cet hiver, mais les mesures, introduites par le canton, restent d'actualité pour l'hiver prochain. La commune a déterminé un point de rencontre d'urgence (PRU) au rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration en cas de délestage futur. Cette pièce est chauffée. Pour les urgences, cette salle peut communiquer via radios VHF et Polycom avec un « front office » du canton. Toute information à ce sujet sera communiquée par la « news letter » du village, également disponible sur le site internet de la commune.

**Office du Tourisme Régional:** La commune de Ropraz participe au projet de la régionalisation du bureau de tourisme de Moudon. Le travail est réparti entre plusieurs commissions et Ropraz fait partie de la commission de Gouvernance qui établit les missions de cette nouvelle structure. Les missions identifiées pour le moment sont les suivantes : Accueil et information, promotion et développement de l'offre.

**Culture :** L'exposition actuelle à la Fondation l'Estrée, « Estampes Contemporaines », montre des lithographies de l'atelier Raynald Métraux, dont par exemple des œuvres de « Mix et Remix ». Ces tableaux sont à admirer jusqu'au 4 juin 2023 et sont accompagnés par deux concerts piano/poésie samedi et dimanche, 6 et 7 mai 2023 à 17h.

**M. Jérôme Porchet :**

**Cimetière :** Mme Marguerite Schwab a été inhumée au cimetière de Ropraz le 15 février 2023.

**Cultes :** L'assemblée de paroisse de printemps prévue le 7 mars à Ropraz a été annulée faute de pouvoir présenter les comptes. La nouvelle date n'est pas encore connue.  
Feu de l'Avent : renouvellement de la demande pour remplacer Martine et Marc Rod qui l'organisent depuis une vingtaine d'année et qui souhaitent passer la main.

**Déchets :** Les travaux à la déchetterie sont terminés et la benne compactante est en fonction depuis fin février 2023. Il y aura un dépassement du crédit d'environ 10'000.00 à 12'000.00 francs. Celui-ci est dû à la gestion des travaux en site pollué et aux exigences du canton par rapport à cela. Par exemple : le traitement d'environ 80 m3 de terre polluée en décharge spéciale. Coût de traitement : CHF 145.00 par m3 contre CHF 35.00 prévus dans le devis du préavis. Le dépassement sera financé par la trésorerie courante et les frais d'amortissement portés aux charges du compte 45.

Les prix des matériaux continuent de faire le yoyo. Si les métaux sont plus stables, le papier-carton est passé de CHF 135.00/t en juillet 2022 à CHF 15.00 en décembre 2022 et à CHF -25.00 (valeur négative : il faut désormais payer pour éliminer le papier-carton) depuis janvier 2023. Une telle chute n'est pas une bonne surprise.

## Écoles :

ASIJ : La prochaine assemblée intercommunale aura lieu le 7 juin 2023, les préavis suivants seront présentés :

- Préavis 01/23 – Comptes 2022 et rapport de gestion
- Préavis 02/23 – Demande d'autorisation d'une servitude d'usage d'abris de protection civile, en faveur des communes de Jorat-Mézières, Vucherens et Vulliens, contre un montant de CHF 166'545.15, correspondant à 179 places d'abri PC dans le sous-sol du Collège Gustave-Roud à Carrouge, commune de Jorat-Mézières.

Ce deuxième préavis est purement formel pour obtenir le versement des fonds de la PC pour ces abris.

Les comptes 2022 bouclent avec des charges inférieures à celles budgétées de CHF 309'543,16. La part pour Ropraz s'élève à CHF 285'777.10, le coût par élève pour Ropraz est de CHF 3'862.85.

Collège Gustave-Roud : des travaux de retouches et d'amélioration ont toujours lieu. Le bon déroulement des cours est néanmoins garanti.

FCJM : Assemblée le 26 avril 2023 à Ropraz. Changement au comité avec le départ de Sylvain Ruch et d'Éric Duvoisin. Entrée de Régis Freiburghaus, Hervé Devaux et de Marc Chappuis. Ce dernier reprend la présidence de Vincent Rimaz qui reste au comité. Les comptes 2022 bouclent avec un léger bénéfice de CHF 304.91 après attribution de CHF 25'000.00 à diverses réserves. Le budget 2023 est stable par rapport aux autres années.

Rencontre pour les installations le 2 mai 2023 à Carrouge. Discussion autour de l'entretien courant, ainsi qu'autour du projet d'agrandissement des vestiaires qui sera repris par une commission du FCJM ainsi que du potentiel troisième terrain synthétique. Les bases pour envisager sa réalisation sont liées au PACom de Jorat-Mézières qui prévoit un agrandissement de la zone d'utilité publique vers les terrains actuels. Le PACom a été voté par le Conseil Communal et il est maintenant entre les mains du canton.

Une minute de silence est observée suite à l'annonce du décès de Mme Marguerite Schwab.

### **7. Préavis 01/2023 – Plan d'affectation communal PACom :**

Le Président M. Gabriel Liechti informe que le dossier a été envoyé par courrier et a été rendu disponible au bureau. Il ne sera donc pas lu durant la séance.

M. Nicolas Salis nous lit le rapport de la commission ad'hoc. Le rapport et le préavis concordent.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Martin Rod remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis, dont le projet a été lancé en 2015. Il s'étonne du manque de réaction, mais se réjouit de la preuve de confiance dont cela témoigne. M. Gabriel Liechti remercie la commission et les municipaux y ayant œuvré.

## **8. Divers et propositions individuelles :**

M. Gabriel Roch : Le terrain de « La pierre à Hugi » a été abîmé par les travaux forestiers. Est-ce prévu de le remettre en état, comme cela a été fait sur les autres sites de travaux ? Stéphane Porchet : Cela devrait être fait prochainement.

M. Gabriel Roch : Quelle est la limite territoriale dans laquelle on doit tenir les chiens en laisse ? M. Martin Rod : Normalement, partout en forêt. Je demanderai à Marc Rod plus d'informations. Il s'agit d'une directive cantonale qui ne s'applique pas aux autres zones territoriales.

M. Gabriel Liechti : Nous sommes mercredi, ce qui signifie que le Café de la Poste est ouvert. Vous êtes par conséquent les bienvenus à venir boire un verre à l'issue de la séance.

Il est 20h41, le Président lève la séance.

**Le Président :**



Gabriel Liechti



**Le secrétaire :**



Julien Leyvraz